13643 - Un examen ne justifie pas la non-observance du jeûne du Ramadan

question

Je subirai en Ramadan des examens qui dureront six heures et demie avec une pause de 45 minutes. J’ai participé aux mêmes épreuves l’année dernière et n’avais pas pu me concentrer à cause du jeûne. M’est-il permis de ne pas jeûner le jour des examens ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Il n’est pas permis de s’abstenir de jeûner pour la raison que vous aurez évoquée. Bien plus, cela est interdit. Car un examen ne fait pas partie des causes qui justifient la non observance du jeûne.